

APPROBATION dépenses pour incinération d'animaux pendant les
1er et 2ème semestres 1954.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 14 Janvier 1955

Mesdames,

Messieurs,

La Société Industrielle des Engrais à Saint-Denis a effectué pendant les 1er et 2ème semestres de 1954, le service d'incinération d'animaux morts et de viandes saisies.

La facture s'élève à la somme de CENT MILLE FRANCS (100.000 F)

Je vous demande de bien vouloir approuver la dépense et lui voter l'allocation prévue au budget primitif de 1954 au chapitre IX, article 5./..

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOAHAU.

Adopté à la majorité.

Vu et soussus et l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Denis le 15 Mars 1955
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: Gavarran

Approuvé
M. Meyis le 17 Mars 1955
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Petit